

AVIS DU MAIRE DE LA COMMUNE DE VOUILLÉ

Je soussigné, M. Philippe PATEY, Maire de la commune de Vouillé, déclare avoir été informé de la demande d'autorisation n° DA 6926T016366-A0023 en date du 18/05/2026 déposée par la SAS TRANSPORTS MARTIN pour le passage d'un convoi exceptionnel sur la commune pour le transport de marchandises de 3^{ème} catégorie au départ de Saint-Etienne-des-Ouillères (69) en destination de Plounézevel (29).

J'émet un avis favorable pour le passage de ce convoi par la RD 92 puis la RN 149.

Vouillé, le 23 juin 2026



Le Maire



Philippe PATEY